REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT: PYRENEES-ATLANTIQUES

NOMBRE DE MEMBRES: 9

En exercice: 9

Qui ont pris part à la délibération : 8

D'ACTION

Envoyé en préfecture le 25/03/2025 Reçu en préfecture le 25/03/2025 EXTRAIT DU Publié le TRE DES DELI DU CONSEIL | ID: 064-216400093-20250325-20250304CCAS-DE SOCIALE DE LA COMMUNE

D'AHETZE

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie.

Etaient présents : ALAMAN Céline, CARRERA-INDO Nahia, FORDIN Maité, GARCIA Y PEREDA Carole, HARRIAGUE Françoise, LARROQUET Gérard, LESURE Jean-Luc, LABAT ARAMENDY Ramuntxo

Absent : CHARGOIS Gaelle

Secrétaire de séance : GARCIA Y PEREDA Carole

OBJET DE LA 3ème DELIBERATION N°20250304 CCAS APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS

Le Président expose qu'en application de l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration doit établir son règlement intérieur.

Ce règlement a pour objet de préciser les modalités relatives à son fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration A L'UNANIMITE :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0
	9	1/6

d'approuver le règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS tel qu'il figure en annexe DÉCIDE à la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 mars 2025.

Le Président. Ramuntxo LABAT-ARAMENDY